

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 21/05/2026
N° 2026/28
Arrêté de réglementation temporaire de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu le calendrier présenté par l'entreprise VERNAT TP- 7, rue du Bon Raisin-37600 Loches représentée par Pierre Barreau ;

Considérant les travaux de reprofilage de chaussée à la suite des travaux d'installation des éoliennes du parc de Neuvillalais sur la VC33 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrêté

Article 1 – Interdiction de circulation

La circulation sur la VC33 sera fermée à partir de l'intersection de la RD 75 en direction de Neuvillalais.

Article 2 – Exceptions

Les services de secours pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci.

Article 3 – Signalisation et Déviations

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait.

L'itinéraire de déviation est établi par l'entreprise VERNAT TP.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise VERNAT TP, responsable des travaux.

Cette signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

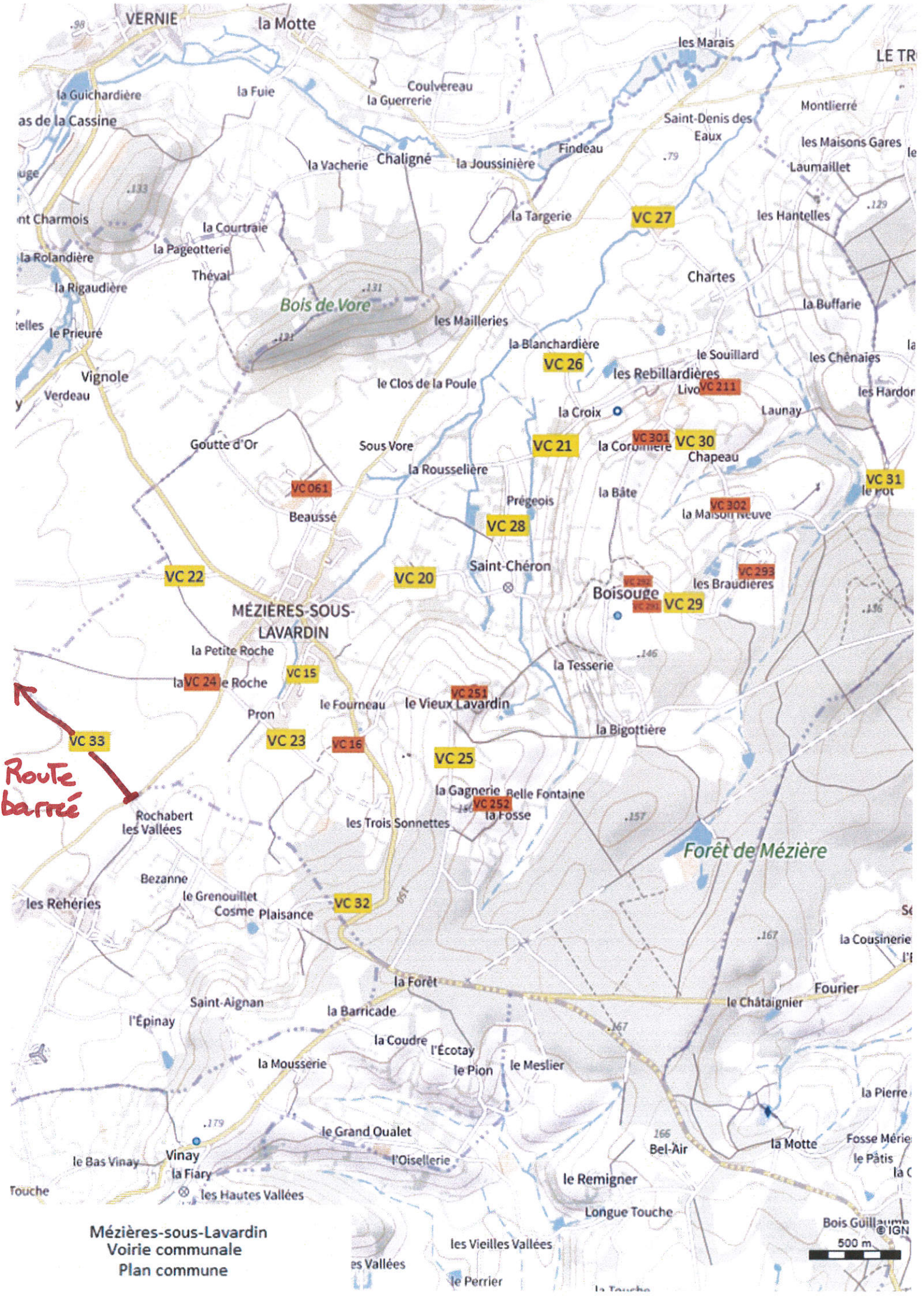
La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet du mardi 26 au mercredi 27 mai 2026.

Fait à Mézières-sous-Lavardin,
Le 21 mai 2026,
Mme Le Maire, Linda Poirier





Route barrée

Mézières-sous-Lavardin
Voirie communale
Plan commune